





HONORAIRES DE TRANSACTION TTC À LA CHARGE DE L'ACQUÉREUR OU DU VENDEUR

(précisé sur le mandat)

(Honoraires appliqués à partir du 1er janvier 2020)

PRIX DE VENTE	HABITATION	
Parking	Forfait 2 000 € TTC	
Garage ou parking sous-sol	Forfait 3 000 € TTC	
Inférieur à 100 000 €	9% avec un minimum de 5 000 € TTC	
De 100 001 € à 200 000 €	8%	
De 200 001 € à 300 000 €	7%	
De 300 001 € à 400 000 €	6%	
De 400 001 € à 600 000 €	5%	
Supérieur à 600 001 €	4%	

TERRAINS

10% TTC avec un minimum de 5 000 € TTC

Les honoraires sont calculés à partir du prix sans honoraires. Pour tout paiement une facture (obligatoire) sera transmise à l'acquéreur.

TVA au taux actuellement en vigueur de 20%.

Les honoraires d'estimation s'élèvent à 250 € TTC pour une maison, 150 € TTC pour un appartement. Ils sont **offerts** si le bien est mis en vente dans votre agence **TOPIMMO.**

PRÉSENTS ÉGALEMENT À : COLMAR (3 AGENCES) — MUNSTER — THANN — NEUF-BRISACH — HACHIMETTE — SELESTAT — BENFELD — FRAIZE — BRUYÈRES — ST-DIÉ — RAON L'ÉTAPE — RAMBERVILLERS — BACCARAT — LUNÉVILLE — DOMBASLE SUR MEURTHE

www.topimmo.fr







HONORAIRES DE TRANSACTION PARTAGÉS ENTRE LE VENDEUR ET L'ACQUÉREUR

(Honoraires appliqués à partir du 1er janvier 2020)

Prix de vente des biens d'habitation (appartement, maison)	Honoraires TTC à la charge du vendeur	Honoraires TTC à la charge de l'acquéreur
Parking	Forfait 1 000 €	Forfait 1 000 €
Garage ou parking sous-sol	Forfait 1 500 €	Forfait 1 500 €
Inférieur à 100 000 €	5% avec un minimum de 2 500 € TTC	5% avec un minimum de 2 500 € TTC
De 100 001 € à 200 000 €	4%	4%
De 200 001 € à 300 000 €	3,5%	3,5%
De 300 001 € à 400 000 €	3%	3%
De 400 001 € à 600 000 €	2,5%	2,5%
Supérieur à 600 001 €	2%	2%

Les honoraires sont calculés à partir du prix sans honoraires. Pour tout paiement une facture (obligatoire) sera transmise à l'acquéreur.

TVA au taux actuellement en vigueur de 20%.

Les honoraires d'estimation s'élèvent à 250 € TTC pour une maison, 150 € TTC pour un appartement. Ils sont **offerts** si le bien est mis en vente dans votre agence **TOPIMMO**.

PRÉSENTS ÉGALEMENT À : COLMAR (3 AGENCES) — MUNSTER — THANN — NEUF-BRISACH — HACHIMETTE — SELESTAT — BENFELD — FRAIZE — BRUYÈRES — ST-DIÉ — RAON L'ÉTAPE — RAMBERVILLERS — BACCARAT — LUNÉVILLE — DOMBASLE SUR MEURTHE

SIÈGE SOCIAL SARL G.E.I

TRANSACTION - GESTION - SYNDIC







TARIFS T.T.C. DE NOS PRESTATIONS LOCATIONS 2020

Taux T.V.A. en vigueur 20%

LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE, VIDES ET MEUBLÉS

Un mois de loyer TTC hors charges pour le locataire et un mois de loyer TTC hors charges pour le propriétaire, à la condition de ne pas dépasser la tarification établie par décret N° 2014 - 890 du 01.08.2014 article 1 comme suit :

- Zone non tendue: 8 €/m² pour la mise en location, les frais de visite, la constitution du dossier de location et la rédaction du bail), et 3 €/m² pour les honoraires d'état des lieux d'entrée.

LOCATION GARAGE ET EMPLACEMENT DE PARKING

Un mois de loyer TTC hors charges pour le locataire et un mois de loyer hors charges pour le propriétaire.

ETABLISSEMENT D'UN ETAT DES LIEUX

Honoraires TTC 3 € du mètre carré selon le décret n°2014 – 890 du 01.08.2014 article 2. ou forfait minimum de 160 € TTC

REDACTION D'UN CONTRAT DE LOCATION

FORFAIT DE 150,00 € TTC

(Honoraires appliqués à partir du 1er janvier 2020)

PRÉSENTS ÉGALEMENT À : COLMAR (3 AGENCES) — MUNSTER — THANN — NEUF-BRISACH — HACHIMETTE — SELESTAT — BENFELD — FRAIZE — BRUYÈRES — ST-DIÉ — RAON L'ÉTAPE — RAMBERVILLERS — BACCARAT — LUNÉVILLE — DOMBASLE SUR MEURTHE

SIÈGE SOCIAL SARL G.E.I

TRANSACTION - GESTION - SYNDIC